

Centre

Psycho-Médico-Social

Provincial de Tournai

Projet de centre
2016 - 2020



Province de
HAINAUT



Rue Royale, 87 - 7500 Tournai
Fax : 069 553 711 - Tél. : 069 553 710
cpms.tournai@hainaut.be

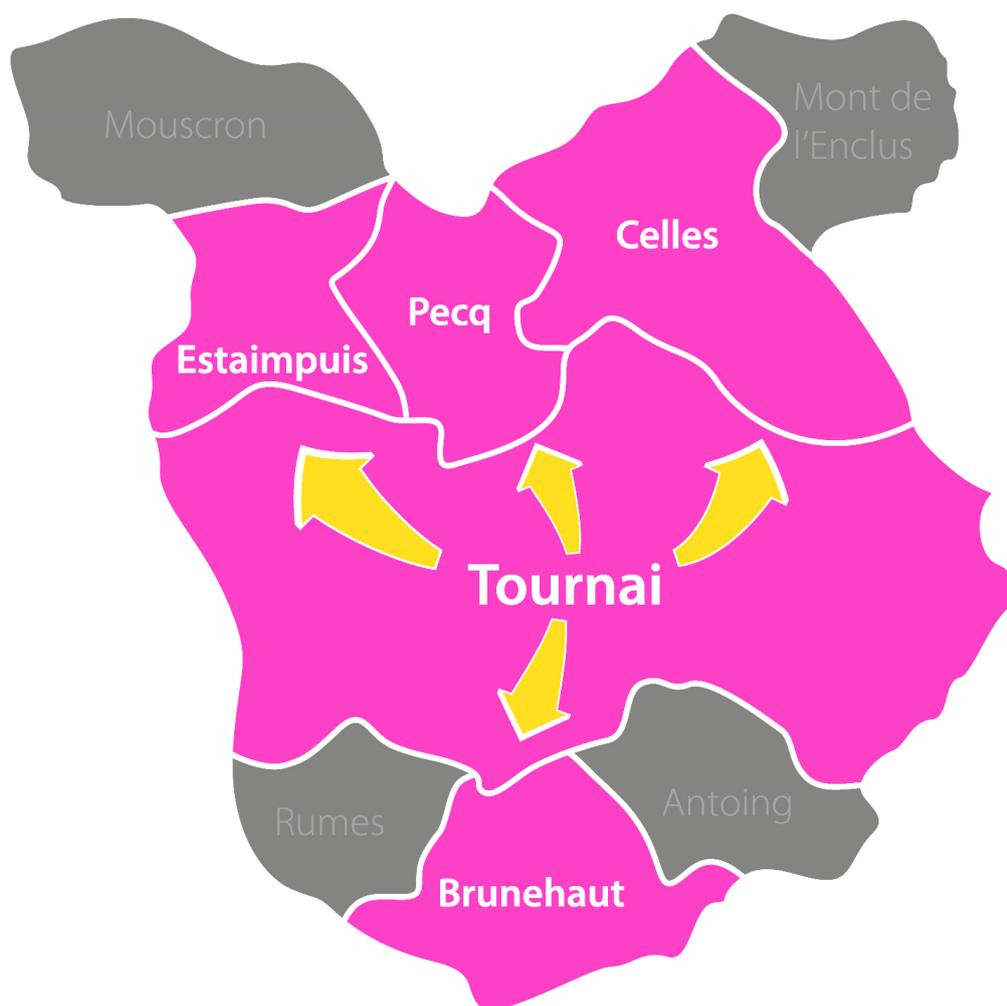
Tables des matières

Description de notre ressort	3
Notre équipe	4
Programme spécifique du Pouvoir Organisateur	5
Nos valeurs	8
Missions essentielles des Centres PMS	9
Programme de base	10
Projets spécifiques	24

Description de notre ressort

Notre Centre est organisé par la Province de Hainaut.

Il assure la guidance des élèves des écoles maternelles et primaires des entités de Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Pecq et Tournai.



Il exerce également la tutelle des élèves de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire ainsi que du Centre de Formation en Alternance organisé par la Province de Hainaut à Tournai, soit au total 52 écoles et implantations et 26 chefs d'école.

Notre population au 15/01/2016 était de 5647 élèves dont 4832 dans l'enseignement fondamental, 607 dans le secondaire et 208 élèves au Centre de formation en alternance.

Notre équipe

Elle se compose de 7 agents équivalents temps-plein, 1 agent équivalent temps-plein et 1 agent à mi-temps (cadre supplémentaire pour le Cefa) :

- Un Directeur
- 3 Conseiller(e)s psychopédagogiques (dont 1 mi-temps)
- 1 Auxiliaire psycho-pédagogique
- 3 Auxiliaires sociaux
- 1 auxiliaire para-médicale

Programme spécifique du pouvoir organisateur

Chaque centre PMS de la Province de Hainaut se conforme au décret du 14 juillet 2006 de la Communauté Française de Belgique.

Dans la mesure de leurs possibilités et dans le respect de leur déontologie, les CPMS travailleront en synergie suivant les opportunités avec les institutions provinciales (Cedores, observatoire de santé, conseillers en information de la DGEH, centres provinciaux de guidance psychologique, ...) ainsi que tout autre service axé sur le bien-être et l'éducation de l'enfant et de la famille (AMO, carrefour formation, planning familial, SAJ, ...).

Conformément au décret, les CPMS provinciaux ont pour missions:

- d'aider les élèves de leur ressort en vue d'assurer leur développement optimal. A cet effet, ils tiendront compte des aspects psychologiques, médicaux et sociaux afin d'offrir aux élèves les meilleures chances d'épanouissement et de réussite tout en devenant des citoyens autonomes et responsables;
- d'apporter un éclairage du processus éducatif en faveur de la population de leur ressort, de manière à ce que chaque enfant puisse développer au maximum ses capacités;

de soutenir l'élève dans la construction de son projet de vie personnel et de lui fournir les données objectives afin qu'il puisse établir son choix professionnel.

A cette fin, ils respecteront les 8 axes définis dans le décret. Ils assureront principalement des missions:

- d'analyse de la demande et de réponse appropriée aux demandes des consultants,
- d'orientation scolaire et professionnelle,
- de soutien à la parentalité en favorisant notamment le dialogue famille-école,

Ils veilleront à:

- ◆ repérer les difficultés, les diagnostiquer
- ◆ lutter contre l'échec facteur d'exclusion sociale
- ◆ favoriser l'égalité des chances
- ◆ soutenir tout projet d'école visant à développer une citoyenneté critique et responsable respectueuse des valeurs démocratiques (tolérance, pluralisme, intérêt général)
- ◆ promouvoir l'éducation à la santé

Les CPMS provinciaux s'inscrivent dans la réciprocité des projets d'école fondés sur la défense des valeurs suivantes:

La démocratie

L'exercice de la démocratie et de la citoyenneté, les notions de responsabilité, de droits, de devoirs, du sens de l'intérêt général et du bien commun.

La tolérance - la liberté de conscience - le pluralisme

L'acceptation de la différence, qu'elle soit philosophique, ethnique, culturelle ou sociale.

La neutralité

Le refus de toute forme d'endoctrinement, l'adhésion à un projet de société pluraliste, multiculturel fondé sur l'état de droit et les valeurs démocratiques.

Le dialogue

La concertation, la résolution négociée de conflits, la dignité humaine, la justice sociale.

L'ouverture

L'apprentissage de l'autonomie face à l'accélération des savoirs

Dans son fonctionnement tridisciplinaire quotidien, chaque centre favorise la transparence et le dialogue: l'exercice d'une citoyenneté responsable, les règles déontologiques d'usage dans la profession restent bien évidemment d'application particulièrement celles qui se rapportent:

- ♦ au respect de la dignité
- ♦ au devoir de discrétion
- ♦ au respect du secret professionnel

Ils suggèrent:

Le libre-examen comme méthode de réflexion et d'action:

Permettre la lecture des messages envoyés par la société et la science afin d'exercer son esprit critique.

Principes de fonctionnement commun à tous les centres :

- ♦ **l'indépendance** : celle-ci garantit aux consultants l'objectivité et l'impartialité des avis remis et une bonne collaboration car librement consentie
- ♦ **la liberté des consultants** : les parents et les élèves consultent librement le CPMS. Si l'école peut également interpeller le centre, elle doit le faire en accord avec les consultants, le centre peut intervenir de sa propre initiative en cas de nécessité mais toujours en concertation avec les personnes concernées.
- ♦ **le caractère consultatif des avis** : les avis remis sont consultatifs et ne sont jamais contraignants, le jeune et ses parents gardent toute indépendance et ne sont pas tenus de s'y conformer.
- ♦ **la gratuité des services** : en sa qualité de service public organisé par la Province de Hainaut et subventionné par la Communauté Française, les services du CPMS sont gratuits
- ♦ **le secret professionnel** : Les agents du CPMS sont tenus au secret professionnel qui vise la protection des consultants et le respect de la confidentialité des informations échangées.
- ♦ Ceci n'exclut pas le partage d'informations entre partenaires dans une action concertée et réfléchie.

Nos valeurs

Notre équipe en sus des valeurs définies par notre pouvoir organisateur a souhaité placer ses actions dans le respect des valeurs qu'elle a définies

Le respect :

Il est essentiel de respecter la personnalité des consultants ainsi que leurs demandes pour autant qu'elles s'inscrivent dans le cadre des missions du centre PMS.

Il est tout aussi important que les agents des CPMS soient respectés dans leur travail et les missions qu'ils ont à accomplir et ceci tant par les consultants que par les partenaires avec lesquels ils sont amenés à travailler.

La tolérance :

Cela implique de notre part de travailler dans le respect de toutes les valeurs philosophiques, politiques et culturelles.

L'indépendance :

Le travail et les avis émis par le CPMS le sont en toute indépendance et impartialité et sans que le consultant ne soit tenu de s'y conformer.

L'éthique :

Elle implique le respect du secret professionnel ainsi que des règles déontologiques qui régissent nos professions.

Missions essentielles des Centres PMS

Trois missions essentielles sont dévolues, par le décret du 14/07/06, aux centres PMS:

- promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique;
- contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle;
- dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socioprofessionnelle.

Programme de base

Huit axes fondent le programme commun dans le cadre duquel s'inscrit le travail de chaque CPMS.

Sans hiérarchisation aucune, ces axes sont les suivants:

1. l'offre de services aux consultants
2. la réponse aux demandes des consultants
3. les actions de prévention
4. le repérage des difficultés
5. le diagnostic et la guidance
6. l'orientation scolaire et professionnelle
7. le soutien à la parentalité
8. l'éducation à la santé, au bien-être des jeunes à l'école et leur promotion

1. L'offre de services aux consultants

Les consultants: élèves et parents

- Distribution d'un Folder du Centre aux parents des élèves dès la M2, ainsi qu'aux nouveaux élèves, accompagné des documents médicosociaux et d'une lettre présentant le Centre PMS, l'équipe, l'offre de service ainsi que les modalités en cas de refus de nos interventions. Les conditions dans lesquelles ils peuvent consulter le projet de centre (soit auprès de la Direction soit au CPMS même) sont précisées. Ces documents sont également remis lors d'une demande formulée pour les nouveaux élèves et pour lesquels aucun dossier n'avait été précédemment ouvert.
- Présentation du Centre dans les écoles lors de séances d'informations école/parents en début d'année scolaire
- Apposition d'une affiche du Centre PMS, reprenant nos coordonnées, dans chaque école et implantation.
- Organisation de permanences dans les écoles secondaires. Un local de permanence est prévu. Sur la porte de celui-ci, une affiche ainsi qu'un horaire des permanences du Centre PMS sont apposés.
- Participation des agents à l'accueil des nouveaux élèves pour présenter le Centre PMS aux élèves et aux parents.
- Mise à disposition des élèves du secondaire d'une boîte aux lettres pour faciliter la communication avec le Centre.
- Distribution des documents médicosociaux aux élèves du premier degré.
- Présence du Centre PMS lors des réunions de parents.
- Présentation de l'offre PMS et des agents est faite aux élèves de 3e secondaire (arrivée de nombreux nouveaux élèves au 2e degré)
- Distribution des documents médicosociaux aux nouveaux élèves du CEFA.
- Présentation sur les différents sites (CEFA) pour expliquer les services que propose le Centre
- Organisation de permanences au CEFA
- Rencontres et entretiens individuels avec tous les nouveaux élèves (CEFA)
- Entretien avec le jeune et ses parents pour les inscriptions d'élèves venant de l'enseignement spécialisé (CEFA)
- Animations sur les structures de l'enseignement et l'orientation scolaire en 6e primaire, 2e, 4e et 6e secondaire et dans certaines écoles (en fonction de la demande)
- Information à destination des parents des élèves de 2e année secondaire

Les partenaires prioritaires (établissements scolaires et SPSE)

- Réunion de concertation en début d'année entre le Centre PMS et le SPSE afin de redéfinir les modalités de collaboration
- Participation du Centre PMS aux conseils de participation de l'école (quand il y est invité)
- Participation à la journée des Enseignants organisé par le service Enseignement de la Ville de Tournai
- Rencontres régulières avec les Directions et les équipes éducatives afin de rappeler les missions et objectifs prioritaires du CPMS et de déterminer les modalités de notre collaboration avec les écoles.
- Concertations avec les Services PSE en cours d'année et de manière systématique pour les élèves de 3e maternelle.
- Participation du Centre PMS aux conseils de classes et aux réunions sur le décrochage scolaire
- Concertations régulières avec les équipes éducatives.
- Permanences assurées sur les différents sites du CEFA

Les partenaires extérieurs (SAJ, SPJ, SAIS, etc...)

Le Centre PMS participe aux différentes commissions de coordination de la région:

- Atelier de prévention des violences en milieu scolaire (SAIS)
- Atelier de prévention de l'usage des drogues (APUD)
- Commission maltraitance (ONE)
- Plan de prévention des assuétudes (CLPS)
- Plateforme intersectorielle enseignement - aide à la jeunesse

Le Centre rencontre les responsables des services de protection de la Jeunesse (SAJ, SPJ) lors des plateformes de concertation.

Il participe au comité d'accompagnement du SAS HO (Service d'Accrochage Scolaire) qui assure le pilotage de ce service.

Il participe (en inter réseaux) à la journée de présentation des services partenaires de l'école aux futurs enseignants (3e) de la Haute Ecole de Tournai, section pédagogie (à l'initiative du SAIS).

Il participe à l'organisation du stand des Centres PMS (inter réseaux) lors du salon d'information et d'orientation de Tournai organisé par le SIEP.

Le Centre PMS collabore avec tous les partenaires concernés de près ou de loin par les situations individuelles des jeunes (SAJ, SPJ, CPAS, AMO, SAIS, etc...).

2. La réponse aux demandes des consultants

L'obligation porte sur l'accueil de toute demande et sur son analyse et non sur la prise en charge de toutes les demandes.

Il peut s'avérer, parfois, que le fait de ne pas prendre en charge soit une suite adéquate et ce, en fonction du problème posé et de l'analyse de la demande. L'envoi vers un autre service ou le choix de la proposition d'une action collective plutôt qu'individuelle peut en être une autre.

Qui sont les demandeurs?

- Les élèves
- Les parents (ou responsables légaux)
- Les écoles
- Les services extérieurs

Prise en charge de la demande:

La demande peut provenir :

- d'une concertation avec l'équipe éducative
- d'un contact téléphonique avec le secrétariat
- d'un contact direct avec les parents
- d'une sollicitation des médecins ou des partenaires extérieurs
- d'une permanence
- de la boîte aux lettres

La demande est analysée en réunion tridisciplinaire et les tâches sont réparties. Si nécessaire, une réorientation vers un autre service est proposée.

Les demandes

Les demandes sont nombreuses et diverses en voici quelques exemples :

- difficultés psychologiques et/ou scolaires, problématiques familiales ou personnelles ainsi que dans le domaine de la santé (y compris les situations de maltraitance)
- Demande d'avis de dérogation pour :
 - année complémentaire en 3^e mat pour les enfants en âge d'obligation scolaire

- Avancement en 1^{ère} primaire pour les enfants qui ne sont pas encore soumis à l'obligation scolaire (dans les limites fixées par la loi)
- dérogation pour une 8^{ème} année (voire une 9^{ème} année) dans l'enseignement primaire
- analyse des troubles d'apprentissage
- Bilans en vue d'une orientation vers l'enseignement spécialisé, y compris les projets d'intégration
- Information concernant l'orientation scolaire et professionnelle, éventuellement accompagnée d'un bilan individuel ou collectif
- Animations sur différents thèmes : le choix vocationnel, la construction d'un projet personnel, la vie affective et sexuelle, l'hygiène, la prévention des assuétudes, la cohésion dans un groupe, les méthodes de travail,...
- Réunion de concertation enseignants/parents et/ou services extérieurs
- Difficultés affectives (rupture, conflit avec les pairs, deuils, rejet, estime de soi, confiance en soi,...)
- Droits à la majorité
- Violence dans le couple
- Indépendance par rapport au milieu familial
- Insertion socio-professionnelle

Ceci ne constitue en aucun cas une liste exhaustive

3. Les actions de préventions

La prévention : pour prévenir l'apparition de difficultés

Il s'agit essentiellement d'animations

- animations proposées par le CPMS en fonction des besoins spécifiques ou des demandes formulées par les écoles
- en partenariat avec des services extérieurs (Centres de planning familial, Services PSE, etc.)

Actions de prévention:

- Pour les élèves en grandes difficultés dès la 1ère maternelle, des observations et/ou des bilans peuvent être organisés pour répondre aux demandes des parents, des enseignants ou des services extérieurs
- Animation sur la santé, l'hygiène, le respect de l'autre, les assuétudes, l'éducation affective et sexuelle (EVRAS)
- Concertations en 2^e maternelle et rencontre avec les parents
- (cyber)harcèlement et pratique des réseaux sociaux
- Décrochage scolaire, en partenariat avec l'école et la médiation scolaire
- Méthodes de travail (lutte contre l'échec scolaire)
- Accueil des élèves de première secondaire
- Entretiens individuels avec les élèves de première secondaire et du CEFA
- Animations dans le premier degré du secondaire : projet personnel et vocationnel
- Animations sur le monde du travail, le droit au chômage en partenariat avec les syndicats en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle

4. Le repérage des difficultés

Au cours du 1^{er} cycle :

Dès la deuxième maternelle, une concertation est organisée afin d'identifier les situations problèmes. Une analyse des données médicales, sociales et psychologiques permet de mettre en place les remédiations précoces, soit en interne par l'élaboration d'une stratégie pédagogique avec l'équipe éducative soit en externe (logopédie, psychomotricité, suivi pédopsychiatrique,...).

Au cours du 2^e cycle (charnière maternelle-primaire)

-en 3^e maternelle : des concertations sont organisées afin d'évaluer l'évolution des enfants signalés en 2^e maternelle ou d'identifier de nouvelles situations.

Des observations ponctuelles en classe peuvent être réalisées par l'équipe

Des actions sélectives sont réalisées sur la base des constatations lors des concertations par :

CPP : tests de dépistage, observations, bilans intellectuels (lorsque c'est nécessaire)

AS : Anamnèses, observations, recherches d'informations auprès des partenaires extérieurs

APM : anamnèses, examens neuro-moteurs, observations

Contacts avec les services extérieurs (CRA, neuropédiâtre, SAJ, SPJ, AMO, etc...)

Intégration des données en réunion d'équipe

Concertation avec les services PSE réalisée par l'auxiliaire para-médicale

-en 1^{er} primaire : des concertations sont organisées afin de vérifier la bonne adaptation des enfants, une attention est portée aux élèves s'ils rencontrent des difficultés.

Participation de l'équipe PMS à des réunions de parents ciblées pour les enfants en difficultés

-en 2^e primaire : des concertations sont réalisées afin de repérer des enfants qui rencontreraient des troubles dans les apprentissages ainsi que d'autres problématiques.

Des bilans seront réalisés si nécessaire et intégrés en réunion d'équipe
L'équipe PMS rencontre les parents mais aussi l'équipe pédagogique afin de remettre les conclusions, formuler des propositions d'aide, notamment des adaptations pédagogiques et/ou la mise en place de remédiations ou en collaboration avec des services extérieurs

Au cours du 3^e et 4^e cycle (de la 3^e à la 6^e primaire)

Les interventions du centre PMS se font à la demande (parents, élèves, équipes pédagogiques et partenaires extérieurs).

En ce qui concerne l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs, ceux-ci sont invités à mobiliser les parents et les élèves à consulter l'équipe du centre PMS, avant toute intervention.

Il s'agit donc de demandes individuelles et les réponses sont adaptées.

Dans l'enseignement secondaire :

- Conseils de classe
- Permanences dans les écoles
- Entretiens individuels
- Animations
- Concertations avec services extérieurs
- Réunion de parents ou entretien avec les parents
- Repérage des situations de décrochage scolaire (DIAS)

Organisation d'une Réunion toutes les 6 semaines en partenariat avec l'école, le CPMS et la médiation scolaire afin de repérer les situations d'élèves dont l'absentéisme important peut-être révélateur d'un décrochage scolaire.

Les stratégies d'action sont définies en privilégiant celles de l'école et du CPMS, dans le cadre des missions de l'école et des CPMS.

La Médiation n'intervient que dans les situations d'élèves mineurs avec lesquels plus aucun contact n'est possible.

Ce service tente de rétablir le lien avec le jeune et sa famille afin de permettre sa réintégration dans son cursus scolaire.

Si la réintégration est possible celle-ci se fait en concertation avec l'école et le CPMS, dans le cas où le jeune souhaiterait changer d'orientation la Médiation propose l'aide du centre PMS.

Un partenariat est élaboré avec le Service d'Accrochage Scolaire du Hainaut Occidental (SASHO) pour les situations qui relèvent de ses attributions en accord avec l'école et les familles.

Au CEFA

- Participation aux conseils de classe deux fois par semaine
- Concertations fréquentes avec l'équipe éducative
- Entretiens d'accueil des nouveaux élèves
- Collaboration AMO, SAJ, SPJ, ...
- Contact avec les parents
- Réunions d'équipes tridisciplinaires

5. Le diagnostic et la guidance

Pour toutes les situations qui relèvent d'une prise en charge par le centre PMS, après analyse de la demande, une série d'investigations sont menées en fonction des besoins : bilans psychopédagogiques, analyse des données sociales et familiales et des données médicales.

Les données sont intégrées en réunion d'équipe.

Les conclusions sont remises au cours de réunions à l'école ou au Centre PMS, en des termes exploitables par les consultants: élèves, parents et aux équipes éducatives dans les limites du respect du secret professionnel. Des propositions de remédiations ou prises en charge pluridisciplinaires sont effectuées.

Réévaluation des situations en cours ou en fin d'année si nécessaire, surtout pour les demandes de maintien en M3 ou d'avancement en P1. L'équipe PMS veillera à exploiter au mieux les ressources des consultants ainsi qu'à les accompagner dans les démarches à effectuer, s'ils le souhaitent. Il sera possible également d'envisager une orientation vers un service extérieur.

Des réunions de coordination seront organisées à l'initiative soit de l'équipe PMS, des consultants, de l'école ou d'éventuels partenaires extérieurs, ceci afin de mettre en place un réseau et d'assurer une coordination efficace autour des moyens mis en œuvre pour venir en aide à l'enfant et sa famille ou son milieu de vie.

Le Centre PMS qui se situe à l'interface entre l'école, les parents et les partenaires extérieurs veillera à exercer la guidance des situations dont il aura eu connaissance.

Elle aura pour objectif dans le respect des compétences de chacun de rechercher les aides les plus adaptées aux difficultés observées.

6. Orientation scolaire et professionnelle

Au centre PMS :

Installation d'une salle de documentation la plus complète possible ainsi que la mise à disposition d'ordinateurs avec des logiciels d'aide au choix vocationnel et des possibilités de connexion à Internet.

Réponse à toutes les demandes ponctuelles d'information sur les études, les formations et les métiers.

A l'école primaire :

- Orientation vers l'enseignement spécialisé
- Avis pour un avancement en 1^{ère} primaire ou une année complémentaire en 3^e maternelle ou accomplir une 8^e année dans l'enseignement fondamental
Analyse du dossier, testing éventuel et entretiens avec les élèves et leurs parents
Prise en compte de l'avis des enseignants lors d'une concertation
Présentation de l'organisation de l'enseignement secondaire et/ou spécialisé
- En 6^e primaire, des séances d'information sur l'organisation et les structures de l'enseignement secondaire, ainsi que sur les parcours scolaires sont organisées de manière systématique.
Un document récapitulatif est remis en fin de séance.
Dans la mesure où il y a une demande et des disponibilités dans le planning des réunions d'information aux parents sont organisées avec le support d'un power-point spécifique .

A l'école secondaire

Au 1^{er} degré :

Mise en action d'un module de plusieurs animations s'inscrivant dans la pratique de l'approche orientante et ayant pour but l'aide à l'élaboration d'un projet personnel et vocationnel par :

- une meilleure connaissance de soi
- une meilleure connaissance de ses intérêts vocationnels

- le renforcement de l'estime de soi
- la connaissance des structures et filières d'enseignement
- l'émergence d'un ou plusieurs projets chez chacun des élèves
- la rédaction, par l'élève, de son propre projet avec l'outil informatique
- présentation aux parents du travail réalisé lors d'une séance d'information organisé conjointement par l'école et le Centre PMS

Au 2e degré : classe de 4e

Séances d'information sur les filières et les possibilités d'orientation.

Action individualisée selon les demandes

Au 3e degré : classe de 6e

Séances d'information sur les possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur ainsi que sur l'entrée dans la vie active.

Bilans individuels selon les demandes.

Pour l'ensemble des classes

Le Centre PMS participe aux conseils de classe et apporte son assistance dans la tâche d'orientation.

Participation en interréseaux au salon d'information sur les études et les professions organisé par le service SIEP

Bilans individuels selon les demandes

Orientation vers l'enseignement spécialisé

Au CEFA

Analyse des possibilités de réorientation et de choix professionnel

Aide à l'élaboration d'un projet personnel et vocationnel

Participation en interréseaux au salon d'information sur les études et les professions organisé par le service SIEP

Aide à la mise en autonomie et à l'entrée dans la vie active

7. Le soutien à la parentalité

- Accueil et écoute des parents, réponses aux demandes spécifiques des parents
- Participation aux réunions de parents
- Participation à des réunions d'accueil et d'information pour les parents en début de scolarité (primaire et secondaire)
- Séance d'information sur le projet personnel et vocationnel au premier degré du secondaire
- Accompagnement des parents dans certaines démarches vis à vis des partenaires extérieurs
- Réunion de coordination avec les parents, l'équipe pédagogique et les intervenants
- Séances d'information à propos de l'organisation de l'enseignement secondaire aux parents des élèves de 6^e primaire à la demande
- Accompagnement des parents dans la prise de conscience des difficultés de leur enfant et de leurs implications dans le cadre de la scolarité.
- Conseils psychologiques et éducatifs et aide à la mobilisation des ressources propres
- Animations pour les élèves du 3^e degré secondaire « soutien à la parentalité, être parent c'est quoi? »
- Aide à la mise en autonomie des grands adolescents et jeunes majeurs.
- Accompagnement des futures jeunes mamans (élèves) dans les multiples démarches à accomplir.
- Médiation parents/équipes éducatives, parents/enfants dans les situations de conflits en réponse à une demande formulée auprès de l'équipe du Centre PMS

8. L'éducation à la santé, au bien-être des jeunes à l'école et leur promotion

Le Centre PMS se situe à l'interface entre le monde scolaire et les partenaires extérieurs, il veille à identifier les ressources et les partenaires potentiels et à coordonner les actions à mener en vue de favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves

Fondamental

- Animations en réponse aux besoins et à la demande des écoles (assuétudes, sexualité, sommeil, hygiène,...) éventuellement en incluant d'éventuels partenaires extérieurs
- Mise en place des aménagements scolaires avec l'équipe éducative, les parents et les éventuels services extérieurs concerné en vue de favoriser le bien-être des jeunes à l'école
- Concertations ponctuelles avec les spécialistes de la santé
- Concertations PSE/CPMS (échanges d'informations et analyse des besoins)
- Partenariat avec l'ONE

Secondaire et CEFA

- Participation aux réunions avec les acteurs concernés par la problématique des assuétudes de la région de Tournai (APUD)
- Animation (cyber)harcèlement à la demande
- Animation sommeil, alimentation, assuétudes à la demande
- Entretien en individuel concernant des problématiques spécifiques (sommeil, contraception, diététique, ...)
- Animation soins d'urgence avec les élèves de 7^e année
- Animations en collaboration avec le planning familial sur : la sexualité, le harcèlement, les réseaux sociaux, les droits des jeunes, le bien-être, les troubles des conduites alimentaires
- A l'initiative de la Direction de l'école, concertation avec le PSE et l'école pour définir les besoins

Projets spécifiques

I. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

- a. Le respect et la communication non-violente
- b. Soutien à la parentalité « Etre parents, c'est quoi? »
- c. Développer une nouvelle approche d'observation et de dépistage des enfants en 2^e maternelle
- d. Mise en place d'une action de prévention en matière de harcèlement et de cyberharcèlement

II. LES ACTIONS

A) Le respect et la communication non-violente

Objectifs

- Favoriser la communication non-violente et le respect envers ses pairs et autrui
- Favoriser la relation à l'autre et la gestion des conflits

Actions à mettre en œuvre

- ♦ Se former à la communication non violente
- ♦ Cibler la population
- ♦ Rechercher des partenaires éventuels
- ♦ Sensibiliser l'équipe pédagogique à la problématique
- ♦ Mettre en œuvre des ateliers autour de cette problématique au sein de l'école, avec l'aide de l'équipe pédagogique
- ♦ Développer des outils pour évaluer de manière objective

B) Soutien à la parentalité « Etre parents, c'est quoi? »

Objectifs

- Prévenir la maltraitance
- Aider les jeunes à s'épanouir dans leur rôle parental

Actions à mettre en œuvre

- Rencontrer les étudiants afin de cibler leurs demandes
- Réfléchir en équipe PMS aux animations en réponse aux demandes et aux besoins
- Préparer avec les différents partenaires (ONE, Planning familial, ludothèque, Bord de Mer, Centre de Santé Mentale, infirmière de l'ONE, CHWAPI,...) les ateliers
- Organiser des animations sous forme d'ateliers
- Evaluation par un debriefing en équipe avec les partenaires, avec les étudiants

C) Développer une nouvelle approche d'observation et de dépistage des enfants en 2e maternelle

Objectifs

- Observer les élèves, leurs relations interpersonnelles, leur comportement individuel, la qualité du langage, le développement psychomoteur et la pensée logicomathématique au travers d'un jeu collectif

Actions à mettre en oeuvre

- Mettre en place des ateliers/jeu: langage, logicomath, psychomotricité
- Former des groupes d'enfants qui, tour à tour, participent aux trois ateliers avec un observateur et un animateur
- Etablir un ensemble de critères d'observation pour collecter les informations
- Se concerter et faire la synthèse des informations avec l'enseignante
- Transmettre les observations aux parents et à l'équipe éducative

D) Mise en place d'une action de prévention en matière d'harcèlement et de cyberharcèlement

Objectifs

- Favoriser le bien-être du jeune dans son environnement scolaire
- Définir la notion de harcèlement
- Comprendre et démonter les mécanisme de harcèlement
- Donner des pistes pour aider les élèves à briser la spirale du harcèlement

Actions à mettre en oeuvre

- Prendre contact avec la direction et l'équipe éducative concernée pour donner des informations à propos du projet
- Mettre en place des animations:
 - ◆ Brainstorming à propos du harcèlement
 - ◆ Film « les claques » - débat rapide, réponse au questionnaire relatif au film, synthèse sous forme de tableau
 - ◆ Distribution de documents à l'intention des élèves et de leurs parents